

**Demande de plan de chasse 2025 – 2026 à compléter uniquement
 en cas de changement de détenteur ou modifications de surfaces**

Document à envoyer impérativement à la FDC 21 avant le 10 mars 2025

1- Identification du territoire

UG : Massif sanglier : N° du plan de chasse :

2- Identification du détenteur du plan de chasse :

**IDENTIFICATION DU
 DETENTEUR ACTUEL :**
 Société :
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 CP et ville :

IDENTIFICATION DU NOUVEAU DETENTEUR :
 Nom de la société de chasse ou de l'association :

 Nom – Prénom :
 Adresse :
 Code postal et ville :

 Tel/port/mail :

Pièces à fournir si changement de détenteur :

cocher si fourni :

Bail et/ou abandons de droits de chasse
 Si modification du représentant de l'association ou création d'une
 association, le récépissé du bureau des associations et PV de l'AG

3- Déclaration d'une modification de surfaces (ajout et/ou retrait) :

Ma demande porte sur le territoire tel que désigné par la décision accordant un plan de chasse pour la saison 2024 – 2025 **pour lequel je souhaite apporter les modifications suivantes** (cocher la/les cases correspondantes et mentionner les surfaces correspondantes) :

Ajout de surfaces : ha et/ou Retrait de surfaces :ha

4- Demande de plan de chasse pour la saison 2025-2026

Espèces et catégories	Cerfs élapes						Chevreuils	Sangliers	Autres (Préciser ¹)
	Biches	Jeunes	C (vénerie)	C1	C2	Daguets			
Nombre demandé									

A..... le.....

Signature :

1 Daim(s), mouflon(s) ou cerf(s) sika



Pièces justificatives à fournir à ma demande de modification de plan de chasse :

ATTENTION : pour tout document ne permettant pas d'identifier clairement le(s) propriétaire(s), et/ou le bénéficiaire du droit de chasse, et/ou les parcelles cadastrales ne seront pas prises en considération. De même, toutes les parcelles déclarées dans la demande de plan de chasse appartenant à un autre territoire n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation en bonne et due forme par le(s) propriétaire(s) seront écartées de plein droit.

- Le/ les abandons de droits de chasse, précisant toutes les références cadastrales concernées, datés et signés par l'ensemble des propriétaires :
Important : *dans le cas d'une indivision, signature de tous les indivisaires qu'ils soient usufruitiers ou simplement propriétaires indivis,*

et/ou

- Le bail de chasse précisant toutes les références cadastrales concernées dument daté et signé par l'ensemble des propriétaires,

et/ou

- Le bail de chasse communal précisant toutes les références cadastrales concernées daté et signé, obligatoirement accompagné de la délibération du Conseil municipal,

et/ou

- Une lettre de cession précisant toutes les références cadastrales concernées du/des propriétaires dument datée et signée,

- **Dans tous les cas, joindre obligatoirement les relevés de propriétés 2024 correspondants aux parcelles** (à demander en mairie)

- Si la(les) parcelle(s) faisaient partie d'un autre plan de chasse l'année précédente :

- ✓ La résiliation du droit de chasse consenti à l'ancien détenteur du plan de chasse, dûment datée et signée **par l'ensemble des propriétaires** et mentionnant les parcelles cadastrales concernées par la résiliation (commune de situation, section et numéro de parcelle), avec la copie de l'accusé de réception LR/AR signé par le destinataire

- Si le détenteur est une association, le récépissé de déclaration transmis par le bureau des associations et le procès-verbal de l'Assemblée générale délibérante.